



Dossier d'inscription à l'AEL

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ENFANTS

Page 1 sur 4

Nom de famille des enfants:

	Prénom	Date de naissance	Classe
1)
2)
3)
4)

Semaine type : cocher les temps de présence estimé de vos enfants à la garderie

	7h30-8h	8h-8h30	16h30-17h	17h-17h30	17h30-18h	18h-18h30
Lundi						
Mardi						
Jeudi						
Vendredi						

TOTAL 1/2h :

.....

Montant mensuel estimé pour la fréquentation de la garderie

(A remplir le jour de l'inscription avec un membre du bureau) :

Renseignements médicaux

Renseignements médicaux particuliers (allergies, asthme.) (Ecrire au dos de la feuille si besoin)

Prénom : Renseignements :

Nom et N° de téléphone du médecin traitant :

Autorisation d'intervention chirurgicale :

En cas d'accident ou de problème grave de santé, (**Veillez rayer la mention inutile**)

J'autorise l'hospitalisation et une intervention chirurgicale en urgence si nécessaire de mes enfants

Je n'autorise aucune hospitalisation ni intervention chirurgicale en urgence en mon absence de mes enfants

Tournez la page s'il vous plaît

Autorisation de prises de vue

L'association fait parfois des photos des enfants à la garderie. Ces photos sont uniquement utilisées pour illustrer 1) le Villaz info 2) le site internet de la mairie de Villaz 3) les articles de presse locale

(Veuillez rayer la mention inutile) :

J'autorise l'utilisation des photos où figurent mes enfants dans le cadre précisé ci-dessus.

Je n'autorise pas l'utilisation des photos où figurent mes enfants dans le cadre précisé ci-dessus.

Sortie de la garderie

1°/ Sortie accompagnée

Les personnes autorisées à venir chercher les enfants sont leurs parents et les personnes mentionnées ci-dessous. Remplissez avec précision ce formulaire. Les numéros de téléphone sont importants : en cas de problème ou de retard à la fermeture de la garderie, la responsable essayera de vous joindre et si elle n'y parvient pas essayera de contacter l'une de ces personnes.

Si nécessaire, pensez à venir modifier cette liste à la garderie en cours d'année. Si de façon exceptionnelle, une personne qui n'est pas mentionnée sur cette liste doit venir chercher vos enfants, pensez à faire un mot daté et signé précisant le nom de la personne et donnez le, le matin, à la responsable de la garderie ou à votre enfant qui le remettra le soir à la responsable.

Personnes autorisées à récupérer les enfants (en dehors des parents)

J'autorise les personnes listées ci-dessous à venir chercher mes enfants à la garderie :

NOM, prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant (grands-parents, voisins..)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je m'engage à signaler par écrit à la responsable de la garderie, toute autre personne qui devrait venir chercher mes enfants.

2°/ Sortie non accompagnée

Si vous voulez autoriser votre enfant à quitter régulièrement seul la garderie, pour se rendre par exemple à une activité, vous devez remplir l'encadré ci dessous. Pensez à venir mettre ce papier à jour si les activités de vos enfants changent. Si de façon exceptionnelle votre enfant doit un jour quitter la garderie seul, pensez à lui fournir une autorisation écrite datée et signée.

Sans ces autorisations, les enfants ne seront pas autorisés à quitter la garderie.

Autorisation de sortie non accompagnée

(Veuillez rayer la mention inutile):

Je n'autorise pas mes enfants à sortir de la garderie non accompagnés

J'autorise mes enfants mentionnés ci dessous à quitter seuls la garderie comme précisé dans ce tableau. *(Cocher les jours et préciser l'heure de sortie dans la case suivante) :*

Prénom de l'enfant	lundi	heure	mardi	heure	jeudi	heure	vendredi	heure

Bénévolat dans l'association

L'ASSOCIATION ECOLE ET LOISIRS a besoin de parents ou grands parents disponibles, ou tout autre personne qui accepterait de donner de son temps dans le cadre de 2 missions :

- **L'aide aux devoirs des enfants** ; cette aide est organisée suivant les disponibilités tous les soirs de garderie de 17h à 18h, vous pouvez opter pour un jour fixe de la semaine (lundi, mardi, jeudi ou vendredi), pour l'année ou un trimestre.
- **Le remplacement occasionnel d'une animatrice** manquant exceptionnellement à l'appel... Cette mission consiste à encadrer les enfants aux horaires de la garderie. Il peut s'agir d'un remplacement à gérer le jour même ou d'un remplacement programmé à l'avance. Un membre du conseil d'Administration de l'AEL contactera par téléphone les bénévoles pour connaître leur disponibilité.

Aucun frais de garderie n'est bien entendu appliqué pour vos enfants fréquentant la garderie pendant ce temps de bénévolat.

Si vous êtes disponibles ou si vous connaissez quelqu'un pour l'une ou l'autre des missions de bénévolat, merci de l'indiquer ci-dessous ; l'AEL reprendra contact avec vous.

Aide aux devoirs (Jour souhaité, Période souhaitée)

.....

Remplacement ponctuel d'une animatrice :

.....

Acceptation du règlement intérieur

L'adhésion à l'ASSOCIATION ECOLE ET LOISIRS implique l'acceptation du règlement de la part des parents et des enfants.

Tout manquement au règlement entraînera les mesures suivantes :

- avertissement envoyé aux parents
- exclusion temporaire de la garderie
- exclusion définitive

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, en avoir informé mes enfants et m'engage au respect des différents articles.

Je soussigné(e),

NOM Prénom

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des points de ce contrat.

Fait le Signature

Modifications apportées au dossier d'inscription en cours d'année :

- Nature de la modification :

-
Modifié le Signature

- Nature de la modification :

-
Modifié le Signature